



**Nations Unies**

# **Commission des stupéfiants**

**Rapport sur la reprise de la cinquante-deuxième session  
(1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009)**

**Conseil économique et social**

**Documents officiels, 2009**

**Supplément n° 8A**



**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2009  
Supplément n° 8A

## **Commission des stupéfiants**

**Rapport sur la reprise de la cinquante-deuxième session  
(1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009)**



Nations Unies • New York, 2009

*Note*

Les cotes des documents des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[4 décembre 2009]

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social .....	1
Résolution 52/14 Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011.....	1
II. Questions administratives et budgétaires.....	5
A. Délibérations .....	5
B. Mesures prises par la Commission.....	8
III. Questions diverses.....	9
Délibérations .....	9
IV. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-deuxième session .....	11
V. Organisation de la session et questions administratives.....	12
A. Ouverture et durée de la session.....	12
B. Participation .....	12
C. Documentation.....	12
D. Clôture de la reprise de la cinquante-deuxième session .....	12
 Annexes	
I. État des incidences financières du projet de résolution intitulé "Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011".....	13
II. Liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa cinquante-deuxième session .....	15



## Chapitre I

### Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

1. L'attention du Conseil économique et social est appelée sur la résolution ci-après que la Commission des stupéfiants a adoptée lors de la reprise de sa cinquante-deuxième session ainsi que sur les mesures prises conformément à la section XVI de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière autorisait la Commission à approuver le budget-programme du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues:

#### Résolution 52/14

#### Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011

*La Commission des stupéfiants,*

*Agissant* dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,

*Ayant examiné* le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>1</sup> et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Rappelant* qu'aucune priorité n'a été fixée à l'intérieur des grands programmes, comme l'Assemblée générale en a décidé,

1. *Se félicite* des mesures prises pour concevoir le programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime selon une approche thématique et régionale, et prie le Directeur exécutif de l'Office de lui présenter à sa cinquante-troisième session, en 2010, les modifications qu'il faudrait apporter au cadre stratégique et un rapport sur les incidences de cette approche pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail, compte tenu des avis exprimés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les parties pertinentes de son rapport<sup>3</sup>;

2. *Note* que le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues<sup>4</sup> pour l'exercice biennal 2010-2011 se fonde, notamment, sur la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et

---

<sup>1</sup> Voir E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23.

<sup>2</sup> E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Voir E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23.

le crime pour la période 2008-2011, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/12 du 25 juillet 2007;

3. *Note également* que le projet de budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 28F du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>5</sup>;

4. *Note en outre* que le projet de budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes prélevés sur les contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note en outre* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget mais que les comptes sont tenus séparément, et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le projet de budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

7. *Note en outre* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget mais que les comptes sont tenus séparément, et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Note avec préoccupation* l'importante diminution des recettes à des fins générales au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et les mesures qui ont été prises en conséquence pour réduire les dépenses à des fins générales;

9. *Estime* que resserrer le dialogue entre le Directeur exécutif et les États Membres concernant l'élaboration, la mise en œuvre et le financement des programmes thématiques et régionaux peut aider, en particulier, à remédier à cette importante diminution;

10. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales qui est envisagée pour l'exercice biennal 2010-2011, et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 17 241 800 dollars des États-Unis;

11. *Se déclare préoccupée* par la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

12. *Invite* les États Membres à verser au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale des contributions à des fins générales supplémentaires totalisant 9 570 800 dollars pour permettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de rétablir et de renforcer les fonctions et les

---

<sup>5</sup> A/64/6 (Sect. 16) et (Sect. 28F).

activités interrompues au cours de l'exercice biennal 2008-2009 en raison de la chute des recettes à des fins générales de l'Office;

13. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

**Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
Fonds à des fins générales				
Postes	19 775,6	15 103,7	73	52
Autres objets de dépense	3 257,7	2 138,1	-	-
Fonds à des fins spéciales	268 793,9	234 207,4	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	14 611,9	15 531,3	123	118
Autres objets de dépense	4 931,3	5 156,6	-	-
Agents d'exécution externes	1 053,4	1 053,4	-	-
<b>Total</b>	<b>312 423,9</b>	<b>273 190,5</b>	<b>196</b>	<b>170</b>

14. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds;

15. *Réaffirme* le rôle joué par le Bureau des services de contrôle interne conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994, et à d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée, ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, pour la supervision, la surveillance et le contrôle par l'Assemblée du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, prend note des conclusions et recommandations que le Bureau a formulées dans son rapport sur l'inspection des fonctions de surveillance et d'évaluation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au niveau des programmes, en date du 5 octobre 2009, et demande au Secrétariat de donner suite à ces recommandations et de faire rapport en conséquence aux États Membres;

16. *Décide* que le projet de budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait prévoir des montants suffisants pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, selon les modalités suivantes notamment:

a) Les ressources nécessaires au financement du poste de chef du groupe devraient provenir du redéploiement de ressources mises à la disposition de l'Office au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;

b) Le Directeur exécutif devrait veiller à ce que des évaluations indépendantes et efficaces soient réalisées en temps voulu, conformément aux règles

et normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et en application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne;

c) Le groupe devrait être fonctionnellement indépendant et être rattaché au Bureau du Directeur exécutif;

d) Le Directeur exécutif devrait déléguer au chef du groupe le pouvoir de prendre toutes les décisions opérationnelles et relatives aux ressources humaines voulues concernant le personnel et les consultants, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale pertinentes et au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

e) Les rapports du groupe devraient être distribués simultanément au Directeur exécutif et aux États Membres, l'administration faisant part de ses réactions ultérieurement, et être soumis à la Commission pour examen;

f) Le groupe devrait instaurer un cycle approprié pour ses rapports, y compris le rapport annuel d'évaluation, afin que ceux-ci soient mis à la disposition de tous les États Membres bien avant les sessions que la Commission tient au premier semestre de chaque année;

g) Les rapports du groupe devraient être rendus publics et accessibles;

17. *Prie* le Directeur exécutif de garantir la pérennité du Groupe de la planification stratégique eu égard aux importantes fonctions que celui-ci assume;

18. *Prie* le chef du groupe de l'évaluation indépendante de porter périodiquement à la connaissance des États Membres, de préférence par l'intermédiaire du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, selon qu'il conviendra, les conclusions du groupe et la suite donnée aux recommandations contenues dans les rapports d'évaluation;

19. *Invite* les États Membres à jouer un rôle actif dans l'élaboration et l'application de la politique d'évaluation;

20. *Prend note* du projet de plan de travail du groupe de l'évaluation indépendante pour la période 2010-2011, étape de transition vers le rétablissement du groupe, décide que le plan de travail devrait être mis en œuvre sans attendre et demande au groupe de rendre compte aux États Membres de ce qui aura été fait à cet égard;

21. *Prie* le Directeur exécutif de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, des mesures prises comme suite aux paragraphes 16, 17 et 18 de la présente résolution, y compris sur le financement durable et prévisible du poste de chef du Groupe de la planification stratégique à l'avenir, ainsi que de fournir des informations préliminaires sur le sujet au Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

## Chapitre II

### Questions administratives et budgétaires

2. À ses 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009, la Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Questions administratives et budgétaires". Pour l'examen de ce point, elle était saisie des documents suivants:

(a) Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23);

(b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24);

(c) Note du Secrétariat sur les travaux du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/15-E/CN.15/2009/25).

3. Un représentant du Secrétariat a fait une présentation audiovisuelle. Une déclaration a été faite par l'un des coprésidents du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC. Le Président du Conseil du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne/UNODC a fait une déclaration. Des déclarations ont été faites par l'observateur de la Suède (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et par les représentants de l'Argentine, de Cuba, du Mexique, de la Fédération de Russie, du Soudan, de la Namibie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la France, de l'Équateur et du Ghana.

#### A. Délibérations

4. Dans sa déclaration liminaire, la représentante du Secrétariat a appelé l'attention sur l'austérité du budget, due à la baisse sensible des fonds à des fins générales. Elle a fait référence aux mesures d'économie qui avaient été prises en 2009 et qui seraient maintenues en 2010-2011.

5. Le représentant de l'Espagne, s'exprimant en qualité de coprésident du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC, a présenté une synthèse des activités du Groupe, indiquant que la participation avait été active et que de nombreuses discussions fructueuses et ciblées avaient eu lieu. Les coprésidents allaient transmettre, au nom du Groupe, toute recommandation à la Commission à sa cinquante-troisième session.

6. Plusieurs orateurs ont mentionné l'importance des travaux de l'UNODC et ont indiqué que nombre des nouveaux défis auxquels la communauté internationale devait faire face avaient trait aux domaines de travail de l'Office. Des remerciements ont été exprimés pour les efforts faits en vue d'évoluer vers une

approche thématique et régionale et de mettre en œuvre la stratégie intégrée de l'UNODC. Une telle approche était considérée par certains orateurs comme une étape positive vers la consolidation et la rationalisation de l'exécution des activités de l'UNODC.

7. Plusieurs orateurs ont accueilli avec satisfaction la proposition du Secrétariat de présenter à la Commission, à sa cinquante-troisième session, un rapport sur les mesures prises pour concevoir le programme de travail de l'UNODC selon une approche thématique et régionale et sur les incidences que cette approche aurait pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes de l'UNODC. Le rapport devrait également comprendre des informations sur les changements qu'il conviendrait d'apporter au cadre stratégique et au chapitre 16 du budget-programme de l'ONU.

8. Plusieurs orateurs ont estimé que resserrer le dialogue entre le Directeur exécutif et les États Membres sur l'élaboration et le financement des programmes thématiques et régionaux pourrait contribuer à remédier à la forte baisse des fonds à des fins générales. Un orateur a souligné l'importance d'une communication renforcée entre les donateurs et les pays destinataires.

9. Un certain nombre d'orateurs ont souligné qu'il importait de maintenir des comptes distincts pour les deux Fonds, à savoir le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Un représentant du Secrétariat a confirmé que, bien que le budget consolidé présente de manière intégrée les ressources à des fins générales et les ressources pour les dépenses d'appui aux programmes des deux Fonds, deux comptes distincts seraient maintenus car l'on comprenait que certains États Membres auraient des difficultés à contribuer à un fonds commun regroupant les fonds du programme contre la drogue et du programme contre le crime.

10. Des orateurs ont exprimé leur inquiétude face à la baisse des fonds à des fins générales. Plusieurs orateurs ont fait observer que la part du budget ordinaire de l'ONU allouée à l'UNODC devrait être proportionnelle aux mandats de l'Office. Un orateur a déclaré que le niveau de ressources figurant dans le projet de budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 n'était pas conforme au rang de priorité que les États Membres avaient donné aux activités de l'Office. L'incidence négative du manque de fonds à des fins générales sur le travail de l'Office et sur le moral du personnel, mentionnée par le Président du Conseil du personnel, a été notée avec préoccupation. Plusieurs orateurs ont constaté que la dépendance excessive de l'UNODC à l'égard des ressources extrabudgétaires avait conduit à une structure de financement très fragmentée, imprévisible et restrictive. Un orateur a exprimé l'avis que la Commission devait rechercher collectivement des solutions à la situation financière, notamment dans le cadre des travaux du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC. Un orateur a noté que la viabilité à long terme de l'UNODC passait par des solutions créatives au problème du financement. Un autre orateur a fait remarquer qu'à un moment donné, les États Membres devraient étudier des informations complémentaires sur l'incidence que les mesures d'économie auraient eue sur l'exécution du programme de travail.

11. Des orateurs ont estimé qu'il fallait poursuivre les discussions sur l'emploi des fonds d'appui aux programmes, en vue d'aboutir à un financement plus souple et

durable. Un orateur a mentionné la nécessité de veiller à ce que les contributions à des fins spéciales qui étaient versées s'accompagnent de fonds pour frais généraux suffisants.

12. Plusieurs orateurs ont considéré que les activités de base de l'UNODC devraient être financées à partir du budget ordinaire de l'ONU.

13. De nombreux orateurs ont souligné l'importance qu'il y avait à disposer d'un groupe de l'évaluation indépendant fort au sein de l'UNODC. L'observateur de la Suède, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a déclaré que cette dernière souhaiterait que le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoie des ressources pour l'établissement d'un groupe de l'évaluation fonctionnellement indépendant, pérenne et efficace, dont le poste de chef serait financé au titre du budget ordinaire de l'ONU. Il a également été indiqué que ce groupe devrait être créé à proximité ou au sein du Bureau du Directeur exécutif et que ses rapports devraient être mis simultanément à la disposition du Directeur exécutif et des États Membres, y compris par le biais du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC. Il a en outre été indiqué que le groupe de l'évaluation devrait instaurer un cycle d'établissement de rapports approprié, y compris pour le rapport annuel d'évaluation, et que ces rapports devraient être rendus publics et accessibles. Le Secrétariat a informé la Commission qu'un poste P-5 inscrit au budget ordinaire, soit l'actuel poste de chef du Groupe de la planification stratégique, serait transféré au groupe de l'évaluation indépendante rétabli, mais il a noté que tous les autres financements nécessaires à ce groupe proviendraient de sources extrabudgétaires et qu'il n'y avait actuellement pas de ressources disponibles à cette fin au titre du budget ordinaire. Le Secrétariat a également indiqué que cela aurait des implications pour le Groupe de la planification stratégique. Dans ce contexte, un représentant a noté que la fonction de planification stratégique était essentielle.

14. La représentante du Royaume-Uni a annoncé que son Gouvernement appuierait, par une contribution de 100 000 livres sterling, les travaux du Groupe de l'évaluation indépendante et du Groupe de la planification stratégique.

15. En réponse à une demande de précisions sur les priorités thématiques de l'UNODC et sur la participation de l'Office à la cohérence à l'échelle du système, le Secrétariat a fait savoir que l'UNODC participait à deux des huit projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et mentionné le rapport des coprésidents du processus de suivi consultatif de l'Assemblée générale sur la cohérence de l'action du système (A/63/362, annexe).

16. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance du programme de travail de l'UNODC en Afghanistan et dans les pays voisins, ainsi que d'une répartition thématique et géographique équitable des ressources.

17. Un orateur a salué l'action de l'UNODC en Asie et dans le Pacifique et noté que le programme régional avait été mis au point de façon satisfaisante. Il souhaiterait en outre que ce programme soit encore affiné et évalué.

18. Un orateur, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a déclaré que cette dernière serait favorable à ce qu'un débat ait lieu sur les dimensions politiques du problème mondial de la drogue.

19. Deux orateurs se sont félicités du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011, indiquant qu'il contenait des recommandations de fond sur des aspects qui intéressaient les travaux de l'UNODC, comme l'élaboration de programmes régionaux et thématiques, la redéfinition des fonctions au sein de l'Office et la nécessité de donner suite aux recommandations des services de contrôle et d'audit (E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24). Ils ont déploré la présentation tardive du rapport par le Comité consultatif, ce qui a empêché les États membres d'étudier son contenu de manière approfondie.

## **B. Mesures prises par la Commission**

20. À sa 18<sup>e</sup> séance, le 2 décembre 2009, la Commission a adopté un projet de résolution révisé oralement, intitulé "Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011" (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23, annexe III, par. 2). (Pour le texte de la résolution, voir chap. I, résolution 52/14.) Avant l'adoption de ce projet de résolution, un représentant du Secrétariat a donné lecture d'un état de ses incidences financières, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

## Chapitre III

### Questions diverses

21. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Commission a examiné le point 17 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses". Le Président a présenté ce point et informé la Commission de l'organisation des travaux de sa cinquante-troisième session.

### Délibérations

#### 1. Durée de la cinquante-troisième session et autres arrangements

22. Le Président a rappelé qu'à la réunion intersessions tenue le 11 septembre 2009, il avait été convenu que la cinquante-troisième session de la Commission devrait durer cinq jours et se tenir du lundi 8 mars au vendredi 12 mars 2010. Le Président a également rappelé qu'à la même réunion, il avait été décidé de recommander à la Commission, conformément à la pratique récente adoptée lorsqu'elle tenait des sessions de cinq jours, de fixer au premier jour de la session, à midi, la date limite provisoire de présentation des projets de résolutions, soit, pour la cinquante-troisième session, le 8 mars 2010.

23. En se penchant sur la question de la date limite provisoire pour la présentation des projets de résolutions, la Commission a demandé aux États membres qui comptaient soumettre de tels projets pour examen à la cinquante-troisième session de le faire le plus tôt possible, de préférence un mois au moins avant l'ouverture de la session. Le Président a instamment prié les États Membres de soumettre leurs projets de résolutions au moins un mois avant le début de la session.

24. À la même réunion intersessions, la Commission a décidé que sa cinquante-troisième session serait précédée, le vendredi 5 mars 2010, de consultations informelles avec interprétation pour permettre aux États Membres d'examiner les projets de résolutions.

#### 2. Débat thématique

25. Le Président a rappelé qu'à la réunion intersessions de la Commission, tenue le 23 novembre 2009, le thème et les sous-thèmes suivants avaient été approuvés pour le débat thématique de la cinquante-troisième session:

Dans le contexte d'une approche équilibrée en matière de réduction de l'offre et de la demande de drogues, mesures visant à sensibiliser les esprits aux différents aspects du problème mondial de la drogue, y compris en faisant mieux connaître les moyens d'y faire face:

a) Moyens efficaces de sensibiliser les esprits aux risques que représente l'abus de drogues, y compris de cannabis, en s'attachant notamment à répondre de manière globale aux besoins particuliers des femmes, des hommes, des jeunes et des enfants;

b) Mesures visant à faire mieux comprendre la toxicomanie en tant que trouble multifactoriel de la santé qui, bien que chronique, peut être traité;

c) Coopération régionale et interrégionale;

d) Importance de la recherche, de la collecte, de la communication et de l'analyse de données pour mieux faire comprendre le problème mondial de la drogue.

26. Le Président a remercié le Rapporteur d'avoir conduit des consultations informelles à composition non limitée qui avaient débouché sur un accord concernant le thème et les sous-thèmes du débat thématique de la cinquante-troisième session de la Commission.

27. À la même réunion intersessions, il avait été convenu que pendant le débat thématique d'une journée, devant se tenir le deuxième jour de la cinquante-troisième session, le 9 mars 2010, la Commission examinerait les sous-thèmes a) et b) le matin et les sous-thèmes c) et d) l'après-midi.

### **3. Nomination des participants au débat thématique**

28. Le Président a informé la Commission qu'à la réunion intersessions tenue le 23 novembre 2009, il avait été convenu que: dix personnes participeraient au débat thématique, lesquelles seraient désignées par l'intermédiaire des groupes régionaux; chaque groupe régional aurait deux représentants, l'un pour la séance du matin et le second pour la séance de l'après-midi; le nom des participants serait communiqué par les présidents des groupes régionaux au Président de la Commission, par l'entremise du Secrétariat, avant la fin décembre; et les dispositions devant régir le débat thématique seraient les mêmes que celles appliquées par la Commission aux débats thématiques qui s'étaient déroulés au cours des trois dernières années.

## **Chapitre IV**

### **Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-deuxième session**

29. À sa 18<sup>e</sup> séance, le 2 décembre 2009, la Commission a adopté le rapport sur les travaux de la reprise de sa cinquante-deuxième session, tel que modifié oralement (E/CN.7/2009/L.1/Add.9 à 11).

## **Chapitre V**

### **Organisation de la session et questions administratives**

#### **A. Ouverture et durée de la session**

30. La Commission des stupéfiants a repris sa cinquante-deuxième session à Vienne les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009.

31. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, le Directeur exécutif de l'UNODC a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont également été faites par le représentant du Japon et l'observateur de la Suède.

#### **B. Participation**

32. Les représentants de 38 États membres de la Commission ont participé à la session (l'Arabie saoudite, le Botswana, le Cameroun, les Émirats arabes unis, l'Éthiopie, la Jamaïque, le Kazakhstan, la Lituanie, le Niger, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tadjikistan, la Trinité-et-Tobago et l'Ukraine n'étaient pas représentés). Y ont également assisté les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure dans le document E/CN.7/2009/INF.1/Add.1.

#### **C. Documentation**

33. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa cinquante-deuxième session figure à l'annexe II du présent rapport.

#### **D. Clôture de la reprise de la cinquante-deuxième session**

34. À la 18<sup>e</sup> séance, le 2 décembre, une déclaration de clôture a été faite par le Président de la Commission.

## Annexe I

### **État des incidences financières du projet de résolution intitulé “Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l’exercice biennal 2010-2011”\***

1. Le présent état a été établi conformément à l’article 28 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.
2. À la demande de la Commission, comme cela est indiqué au paragraphe 16 du projet de résolution, il sera créé, au sein du Bureau du Directeur exécutif, un groupe de l’évaluation indépendant. Ce groupe sera financé en partie par le redéploiement de ressources du budget ordinaire de l’Organisation des Nations Unies et en partie par des contributions volontaires. La proposition de financer le poste de chef du groupe sur le budget ordinaire de l’ONU n’entraînera pas l’ouverture de crédits supplémentaires dans le cadre du projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2010-2011 dans la mesure où il est proposé de réaffecter à la direction exécutive et administration le poste P-5 de chef du Groupe de la planification stratégique inscrit au budget ordinaire, qui est actuellement vacant et affecté au sous-programme 2, Analyse des politiques et des tendances.
3. En sus du poste P-5 inscrit au budget ordinaire, des contributions volontaires seront requises pour garantir le bon fonctionnement du groupe de l’évaluation indépendant. Pour être pleinement opérationnel, le groupe aura besoin a) du personnel suivant: un poste P-5 de chef du groupe, financé par le budget ordinaire de l’Organisation des Nations Unies, et cinq postes financés par des contributions volontaires (un P-4, un P-3, un P-2 et deux GS (AC)); et b) d’un budget opérationnel pour le travail d’évaluation. Outre le poste inscrit au budget ordinaire, cela représentera une dépense de 1 560 000 dollars des États-Unis par exercice biennal, à financer par des contributions volontaires. Les contributions volontaires disponibles pour l’évaluation s’établissant actuellement à 800 000 dollars, 760 000 dollars supplémentaires seront donc nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du groupe de l’évaluation indépendant en 2010-2011.
4. Du fait de la réaffectation du poste P-5 inscrit au budget ordinaire (chef du Groupe de la planification stratégique) au groupe de l’évaluation indépendant, le Groupe de la planification stratégique sera entièrement financé par des contributions volontaires. Pour que les fonctions de planification stratégique soient bien remplies, il faudra disposer de ressources pour financer six postes (un P-5, un P-4, un P-3, un P-2 et deux GS (AC)) et un budget opérationnel, ce qui représentera une dépense de 1 680 000 dollars par exercice biennal, à financer par des contributions volontaires. Les contributions volontaires disponibles pour la planification stratégique s’établissant actuellement à 739 200 dollars, 940 800 dollars supplémentaires seront donc nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Groupe de la planification stratégique en 2010-2011.

---

\* Le texte du projet de résolution est initialement paru sous la cote E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23, annexe III, par. 2; pour le texte de la résolution révisé oralement, voir chap. I, résolution 52/14. Pour la discussion, voir chap. II, sect. A.

5. Tandis que l'appui administratif du groupe de l'évaluation indépendant pourrait être facilement assuré s'il faisait partie d'une plus grande division, le fait que ce groupe soit rattaché à un bureau de petite taille tel que le Bureau du Directeur exécutif implique que les fonctions administratives devront être remplies au sein même du groupe de l'évaluation indépendant. Il restera indépendant dans la mesure où le rapport d'évaluation du chef du groupe sera établi par le Directeur exécutif. Toutes les autres fonctions administratives, y compris la prise de décisions opérationnelles et la certification, seront remplies par le groupe lui-même et partagées entre le chef et son adjoint. Ces mécanismes pourront fonctionner si le financement extrabudgétaire indiqué au paragraphe 3 ci-dessus est réuni.

6. L'attention de la Commission a été appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée réaffirmait que la cinquième Commission était la grande commission chargée des questions administratives et budgétaires, et réaffirmait le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

## Annexe II

### Liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa cinquante-deuxième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.7/2009/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.7/2009/1/Add.1	2	Annotations à l'ordre du jour provisoire
E/CN.7/2009/13- E/CN.15/2009/23	10	Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011
E/CN.7/2009/14- E/CN.15/2009/24	10	Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011
E/CN.7/2009/15- E/CN.15/2009/25	10	Note du Secrétariat sur les travaux du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
E/CN.7/2009/L.1/Add.9 à 11	18	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-deuxième session